



**LISTE des DELIBERATIONS EXAMINEES par le CONSEIL MUNICIPAL le Jeudi 8 septembre 2022 :**

- Délibération n° 2022-079 / remplacement du chauffe-eau de l'appartement A de l'ancienne mairie – facture LARRAUD Stéphane d'un montant de 453, 56 € HT soit 478, 61 € TTC,
- Délibération n° 2022-080 / désignation du coordonnateur communal du recensement de la population et fixant la rémunération des agents enquêteurs,
- Délibération n° 2022-081 / portant sur l'institution et le règlement de la redevance d'occupation du domaine public – Année 2022 – Approbation du montant de 221 €,
- Délibération n° 2022-082 / portant sur l'avenant à la convention AO1-AO2 des transports scolaires avec la région Nouvelle-Aquitaine,
- Délibération n° 2022-083 / portant sur le curage de fossés par l'entreprise Espace TP :
  - \* Curage de fossés de la VC 31 des Brosses-Chanteaux – montant de la facture : 319, 16 euros HT soit 382, 99 € TTC.
  - \* Curage de fossés de la route de l'Age Banne – montant de la facture : 338, 00 € HT soit 405, 60 € TTC.
- Délibération n° 2022-084 / portant sur la décision modificative budgétaire n° 2 du budget « assainissement » :
  - Dépenses de fonctionnement :
  - 673 Mandats sur exercice antérieur = 80, 00
  - 61528 Entretien et réparations = - 80, 00
  - Recettes de fonctionnement :
  - 74. Subventions = - 0, 50
  - 042 – 777 Subvention d'investissement transférée au compte de résultat = + 0, 50
- Délibération n° 2022/085 / portant sur le remplacement des blocs de sécurité à la cantine par l'entreprise LARRAUD Stéphane pour un montant de 578, 60 € HT soit 694, 32 € TTC,
- Délibération n° 2022/086 / portant sur la mise à niveau des bouches à clés par l'entreprise EBL SOGEA pour un montant de 4 600, 00 € HT soit 5 520, 00 € TTC,
- Délibération n° 2022/087 / portant sur l'installation d'une turbine à la boulangerie par l'entreprise CELIKSAN pour un montant de 1 422, 00 € HT soit 1 706, 40 € TTC,
- Délibération n° 2022-088 / portant sur la réalisation d'un Citystade par l'entreprise SAE Tennis d'Aquitaine pour un montant de 41 510, 00 euros HT soit 49 812, 00 euros TTC.,
- Délibération n° 2022-089 / portant sur une subvention exceptionnelle lutte contre les ragondins ACCA de 230, 00 euros,
- Délibération n° 2022-090 / portant sur une subvention de 3 982, 04 euros du budget principal au budget annexe « Assainissement »,
- Délibération n° 2022-091 / fourniture et pose d'une rambarde d'escalier extérieur par l'entreprise Les Trésors de la Forge Montant : 379, 84 € HT soit 455, 81 € TTC,
- Délibération n° 2022-092 / portant sur la réalisation d'un Pumptrack par l'entreprise SARL ALLOUARD Kévin pour un montant de 68 795, 45 € HT soit 82 554, 54 € TTC.